



Conseil économique et social

Distr. générale
3 janvier 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Alliance mondiale de la jeunesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Les problèmes critiques que rencontrent les femmes et les filles, et par extension leurs familles, leurs communautés, leurs régions et le monde, sont exposés ci-dessous. Nous devons redoubler d'efforts pour démontrer concrètement notre respect pour la dignité de chaque personne, en nous employons à protéger et à aider les femmes dans les difficultés particulières auxquelles elles se heurtent à travers le monde.

La santé

Le décès par suite de complications liées à l'accouchement représente un risque sanitaire important pour les femmes dans les pays en développement. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, la grande majorité de ces décès peuvent être évités. Les mères, qui prennent soin, éduquent et pourvoient aux besoins, sont souvent au centre de leurs communautés. Le décès en couche de la mère accroît le taux de morbidité et de mortalité du nourrisson. Les enfants orphelins de mère présentent un risque de décès bien plus élevé que ceux dont les parents sont en vie, en raison de la perte qui en découle en termes de revenus et de soins prodigués. Ils sont également beaucoup moins susceptibles de suivre une scolarité complète et de bénéficier d'une nutrition adéquate. Lorsqu'une mère décède, ses enfants commencent souvent à travailler à un jeune âge, ce qui conduit à des problèmes sanitaires et sociaux. Le décès maternel a également un impact économique direct et immédiat sur les familles.

Le Programme d'action à Beijing a exhorté à réduire la mortalité maternelle de 50 % d'ici à 2000, et à nouveau de 50 % avant 2015; malheureusement, ces objectifs ne seront pas atteints. Les décès maternels ont baissé de près de 50 % entre 1990 et 2013. Cependant, les chiffres sont restés stables entre 2010 (287 000) et 2013 (289 000). Le taux de mortalité maternelle dans les pays en développement, égal à 230 pour 100 000 naissances vivantes contre 16 pour 100 000 naissances vivantes dans les pays développés, reste trop élevé. Il existe des cas de réussite, notamment des villages ruraux en Tanzanie affichant zéro cas de décès maternels ou encore le Chili enregistrant le taux de mortalité maternelle le plus faible d'Amérique latine, qui sont le fruit de l'effet conjugué de la croissance économique, de lois sur l'éducation obligatoire, de soins de santé maternelle et pédiatrique gratuits et de progrès en matière d'assainissement et de nutrition.

Les interventions directes nécessaires pour aider chaque femme et chaque nourrisson à traverser la grossesse et l'accouchement en toute sécurité sont évidentes et atteignables par les pays en développement :

- a) Au moins quatre visites prénatales, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé;
- b) Un accès à des personnels accoucheurs qualifiés qui, avec le secours des soins obstétriques d'urgence, peuvent réduire le taux de mortalité maternelle de 75 %, d'après le Fonds des Nations Unies pour la population, car ils sont entraînés à suivre la grossesse et l'accouchement, à reconnaître et gérer les problèmes et à adresser la patiente à un praticien plus compétent si nécessaire;

c) Des centres de naissance dotés d'un minimum de moyens, comprenant les médicaments et équipements nécessaires pour traiter et prendre en charge les principales complications liées à la grossesse;

d) Une infrastructure de fourniture de soins de santé, notamment l'éducation qui donne aux femmes les moyens de prendre des décisions sanitaires judicieuses et le transport qui leur permet d'arriver à temps aux centres de naissance.

Alors que la communauté sanitaire mondiale renforce l'attention portée à la promotion de la contraception et de l'avortement légal comme mesures « nécessaires » pour lutter contre la mortalité maternelle, l'accent mis sur ces quatre mesures d'intervention réalisables et efficaces a diminué. Les efforts en matière de financement et de politiques ont accordé la priorité à la contraception et à l'avortement, qui ne répondent pas aux besoins des femmes enceintes pour mener une grossesse et accoucher en toute sécurité et en bonne santé. Un système de soins médicaux incapable d'assurer les quatre mesures simples énumérés ci-dessus ne pourra pas apporter les conseils médicaux appropriés ni pratiquer de chirurgie sûre d'aucune sorte.

Les enquêtes démographiques et sanitaires réalisées dans les pays en développement montrent que nombre de femmes ne peuvent pas déterminer quand elles sont fertiles; il est pourtant essentiel qu'elles le puissent pour éviter des grossesses non intentionnelles et planifier des grossesses désirées. Les enquêtes indiquent également que les femmes qui emploient des contraceptifs ou qui ont été stérilisées ne sont pas informées des effets indésirables potentiels, de la conduite à tenir de tels effets se manifestent ou des autres méthodes de contraception. Sans ces informations, les femmes ne peuvent pas exercer le choix en connaissance de cause nécessaire à la planification familiale. Par ailleurs, l'accent mis sur les besoins non satisfaits par la planification familiale ne tient pas compte des raisons qui poussent de nombreuses femmes à refuser l'emploi de contraceptifs, notamment des préoccupations sanitaires, les effets indésirables et les croyances personnelles, religieuses ou éthiques.

Pour jouir de la santé procréative et réaliser leur droit à déterminer de manière libre et responsable le nombre et l'espacement des enfants, les femmes ont besoin d'une éducation qui leur apprenne à connaître leur corps. En comprenant son cycle et comment observer et comprendre ses propres paramètres biologiques, une femme peut jouir d'une santé optimale et planifier sa famille. Elle peut prendre une part active dans ses soins de santé et collaborer avec son fournisseur de soins pour obtenir des résultats sanitaires à long terme. En outre, les programmes de développement seront toujours plus efficaces s'ils émergent des communautés elles-mêmes et reflètent les valeurs et les priorités locales au lieu d'imposer des priorités de l'extérieur.

Le fœticide des filles

La protection des droits des filles avant la naissance est un autre domaine important et insuffisamment examiné dans le cadre de la promotion des droits des femmes. Dans certaines cultures, la sélection en fonction du sexe est un motif d'avortement si le bébé est une fille, en raison de la préférence familiale et culturelle accordée aux garçons. Il s'agit de la forme la plus agressive de discrimination à l'égard des femmes et des filles existante dans le monde aujourd'hui. De nouvelles études signalent un fait préoccupant, à savoir que les

mères et les grands-mères sont souvent à l'origine de la préférence accordée aux garçons; elles participent certainement à la décision d'avortement ou d'abandon à la naissance, voire parfois d'infanticide, si le bébé est une fille. Le déficit de bébés filles n'est pas insignifiant; des estimations prudentes indiquent qu'il en manque aujourd'hui plus de 100 millions en Asie, ce chiffre étant également à la hausse dans d'autres parties du monde. Une telle violence systématique et à grande échelle contre les filles doit être abordée au niveau mondial afin de trouver des solutions garantissant que les filles sont les bienvenues dans chaque famille et traitées avec le respect dû au don de la vie, aux talents et à la joie qu'elles représentent.

Le trafic humain et sexuel

Une attention particulière devrait également être accordée aux filles victimes d'un trafic qui les destine au travail dans des conditions intolérables ou à l'esclavage sexuel. Cette situation est aussi le résultat de la manipulation de familles qui aiment leurs filles et sont prêtes à se sacrifier pour les envoyer à la ville ou à l'étranger afin qu'elles acquièrent une éducation et une expérience professionnelle. Ces familles sont cruellement trompées. Des efforts doivent être entrepris pour démanteler avec courage les réseaux de trafiquants où qu'ils soient identifiés. Cela suppose notamment de s'employer à dénoncer et à punir les occidentaux impliqués dans le transport, la vente et la sollicitation de services fournis par ces réseaux.

Les femmes et développement

Les premiers objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing ont trait aux femmes et à la pauvreté. À l'approche de Beijing +20, mais aussi du programme de développement durable pour l'après-2015, il est important de noter l'interdépendance entre la pauvreté et d'autres aspects de la vie où les femmes sont en règle générale désavantagées. Promouvoir l'éducation féminine constitue l'un des meilleurs moyens de lutter contre des systèmes et des pratiques qui limitent la capacité des femmes et des filles à participer pleinement à leurs sociétés.

La pauvreté, la sous-nutrition et le chômage sont les principaux facteurs qui empêchent les filles d'achever leurs études primaires et secondaires. L'instabilité dans certains pays peut contraindre les filles et les femmes à travailler ou à se marier tôt. Les normes culturelles qui considèrent les femmes et les filles comme un fardeau, éduquées et nourries pour finalement être données à une autre famille par le biais du mariage, peuvent aussi contribuer aux difficultés des filles à bénéficier de la nutrition, de l'éducation et de l'investissement dans les compétences nécessaires à leur épanouissement. L'amélioration de la situation des filles vivant dans la pauvreté, privées de nutrition, d'eau et d'assainissement, sans accès aux services de soins sanitaires de base, au logement, à l'éducation, à la participation et à la protection, permettra de diminuer le taux de décrochage scolaire. L'élimination du décrochage scolaire permettra d'émanciper les filles.

Il est nécessaire d'éduquer les garçons et les filles à l'égalité et à la dignité intrinsèque afin de faire reculer le taux de décrochage scolaire des filles et de faciliter la participation de ces dernières à l'enseignement secondaire et tertiaire. Le respect des droits des femmes et des filles à l'éducation commence dès les premières étapes de la vie. Il faudrait encourager l'éducation destinée à faire comprendre la valeur intrinsèque des femmes comme des hommes et à promouvoir le partage des responsabilités sur un pied d'égalité. Cette éducation devrait être axée

sur la valeur inhérente des soins prodigués et des autres responsabilités, assumées en règle générale par les femmes et les filles, qui favorisent l'épanouissement de l'être humain et l'interconnectivité et constituent le fondement pour des familles fortes au cœur de la société.

Conclusion

L'humanité est sa propre plus grande ressource, mais seulement quand elle fait participer tous ses membres. Chaque personne, homme ou femme, mérite la parole et le respect. Chaque femme est dotée de qualités et de dons uniques qui ne peuvent être pleinement appréciés, favorisés et employés que si la dignité humaine est respectée. En reconnaissant la dignité innée des femmes en tant qu'êtres humains, nous pouvons émanciper des femmes qui seront ensuite capables de transformer leurs communautés. Le Programme d'action de Beijing ne peut atteindre ses objectifs qu'en fondant ses actions sur la compréhension que la dignité humaine est la base de toute égalité véritable.
